



## CONVENTION DE PARTENARIAT CINEMA LE CONNETABLE - CCAS

### Entre les soussignés :

L'association 'Cinéma Le Connétable', 1 cours des marches de Bretagne, 44190 Clisson, représentée par Dominique Morin, en sa qualité de président,

SIREN : 788356665

Contact : Valérie LOIRET - 02 52 10 69 74 / 06 15 09 51 16

### Et :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Adresse : 3 grande rue de la Trinité - 44190 Clisson

SIREN : 264401555

Téléphone : 02.40.80.17.80

Courriel : [ccas@mairie-clisson.fr](mailto:ccas@mairie-clisson.fr)

Représenté par Xavier Bonnet, en sa qualité de président,

### Engagement du cinéma :

Le cinéma 'Le Connétable', dans le cadre de sa volonté d'actions à caractère social, mettra à disposition du CCAS de Clisson des places de cinéma d'une valeur individuelle de 4 € (tarif le plus bas).

Ces places seront à échanger contre un billet d'entrée aux caisses du cinéma.

Ces places sont valables un an à compter de la date d'émission.

Ces places ne sont valables que pour les séances à tarif normal, sont donc exclues les séances spéciales ou les divers suppléments (lunettes 3D ou super-billets, par exemple).

Des places spécifiques pourront être proposées pour les séances « Découverte du monde » au tarif de 5 €.

### Engagement du CCAS :

Pour sa part, le CCAS de Clisson, dans le cadre de ses missions, pourra prendre à sa charge une partie du coût des places remises à ses bénéficiaires.

Il s'engage à rappeler à ceux-ci les règles d'utilisation des places mises à disposition.

### Durée :

Cette convention est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024. Les deux parties conviennent de se retrouver à la fin de l'année 2024 pour faire un bilan commun de sa réalisation et son éventuel renouvellement.

Fait en double exemplaire à Clisson, le

Signature et cachet du CCAS

Signature et cachet du Cinéma

